

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

enseignement à distance Question écrite n° 103581

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dysfonctionnements qui perturbent la scolarité des enfants inscrits au CNED et résidant hors de France. En effet, plusieurs ressortissants français actuellement résidant à l'étranger lui ont fait part de graves problèmes qui affectent la scolarisation de leurs enfants, à savoir l'absence de programmes de matières fondamentales comme le français ou les mathématiques, l'impossibilité de joindre le personnel, aggravée dans ce cas par le décalage horaire, le parcellement des cours de matières déjà disponibles en ligne qui empêche d'avancer avec le programme et d'autres problèmes d'ordre technique qui ralentissent ou bloquent le bon déroulement de l'enseignement à distance, déjà assez difficile à suivre par sa nature même. Il s'avère que pour beaucoup de Français résidant fiscalement à l'étranger, notamment aux États-Unis, et n'ayant pas les moyens d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés à cause de leurs coûts prohibitifs et d'une absence de contribution au paiement des frais de scolarisation de la part des entreprises dans lesquelles ils travaillent, le CNED demeure la solution la plus économique. Qui plus est, en tant qu'établissement public français et dépendant du ministère de l'éducation nationale, le CNED offre également la chance de pouvoir suivre une éducation française à distance, fondamentale pour tous les parents qui souhaitent inculquer à leurs enfants leurs racines françaises. À ce propos, nous connaissons tous le sentiment de dépaysement éprouvé par les concitoyens qui eux, parfois plus que les autres, ont un attachement viscéral à la France et qui prétendent, à juste titre, transmettre à leurs enfants la culture avec laquelle ils ont grandi et qui a façonné leur façon de vivre et de penser. Il lui demande donc de prendre acte de ces dysfonctionnements qui minent la scolarisation de ces enfants et qui rendent la réalité quotidienne de ces ressortissants plus difficile qu'elle ne l'est déjà, ainsi que de bien vouloir les résoudre, d'une part pour améliorer leur qualité de vie et d'autre part pour améliorer le fonctionnement, l'image et la qualité de l'enseignement d'un établissement public d'importance majeure.

## Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 103581

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>28 mars 2017</u>, page 2521 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)